

Discours de M. Gernot Erler, Représentant spécial du gouvernement fédéral
d'Allemagne pour la présidence de l'OSCE

Conférence :
« La liberté d'internet :
un facteur constant de la sécurité démocratique en Europe »
Strasbourg, le 9 septembre 2016

Langue originale : allemand (interprétation simultanée lors du prononcé)

Monsieur le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland,
Monsieur Mart Laanemäe,
Madame Dunja Mijatović,
Madame Katrin Nyman-Metcalf,
Messieurs les représentants de la Freedom Online Coalition,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette conférence commune de la présidence estonienne du Conseil de l'Europe et de la présidence allemande de l'OSCE.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour féliciter chaleureusement Mart Laanemäe pour sa nomination au poste d'ambassadeur d'Estonie à Berlin, qui, je l'espère, conduira à de nombreux autres projets communs !

Je tiens à remercier notre deuxième partenaire et coorganisateur de cette conférence, le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, et en particulier le Secrétaire Général Jagland, d'avoir mis des locaux à notre disposition et de nous avoir généreusement apporté un soutien logistique et financier.

Je me réjouis d'être déjà pour la deuxième fois à Strasbourg cette année, puisque j'ai eu l'honneur de présenter en début d'année le programme de la présidence allemande de l'OSCE pour 2016.

Lorsque nous avons défini les éléments principaux de ce programme, l'année dernière, sont soudain apparus dans nos discussions des thèmes comme « cybersécurité », « risques de conflits liés aux technologies de l'information et de la communication » et « liberté d'internet ».

Je dois avouer que la plupart de ces termes m'étaient assez étrangers : soit je n'avais pas une idée précise de leur signification et de ce qu'ils recouvraient, soit je doutais même fortement de leur existence et de leur importance réelles.

J'appartiens à une génération qui a été influencée, personnellement et politiquement, par la guerre froide et surtout par la politique de détente et le processus de la CSCE des années 70.

C'est pourquoi des notions comme « sécurité », « risques de conflits » ou « mesures de confiance » ont toujours davantage été associées pour moi à du « matériel »

militaire, à des chars et à des soldats, qu'à des « logiciels » informatiques ou à internet.

Quant à ce grand mot de « liberté », dont il doit aussi être question ici, il évoque d'abord pour moi les images de ces personnes qui, en 1989, dans les rues de Gdańsk, de Leipzig ou de Tallinn, manifestaient pour leur liberté (et, à Tallinn, chantaient même pour leur liberté, lors de la « révolution chantante »). La liberté évoque moins pour moi les pétitions en ligne ou la publication de rapports diplomatiques sur internet.

Cependant, Mesdames et Messieurs,

les choses ne sont évidemment pas aussi tranchées. En effet, la « réunification » de notre continent, le processus de la CSCE et la dynamique d'Helsinki en Europe et en Amérique du Nord étaient étroitement liés à la libre circulation des informations.

Dans l'acte final d'Helsinki signé en 1975, les Etats signataires s'engageaient notamment à mettre ce document à la libre disposition de leurs populations. C'est précisément cette publication qui a déclenché la création de groupes de défense des droits de l'homme dans tout l'espace de la CSCE et qui a ainsi fait de l'acte final un instrument de promotion de la liberté et du changement pacifique.

Aujourd'hui, plus de 40 ans après les accords d'Helsinki, à l'époque de Wikipédia et de Wikileaks, il ne serait guère possible d'empêcher la diffusion d'un tel document. Dans les années qui ont suivi la signature des accords, c'est pourtant ce que les autorités ont tenté de faire dans plusieurs pays, dont la RDA.

En revanche, ce qui était valable hier et reste valable aujourd'hui, c'est le lien indéfectible entre la liberté de l'information et la liberté d'expression et le caractère démocratique d'une société. Liberté et démocratie ne vont pas l'une sans l'autre.

Internet est-il donc aujourd'hui l'espace numérique de la liberté, qui garantit la prééminence du droit et la démocratie également dans le monde analogique ? Entrons-nous dans l'ère de la démocratie numérique, qui marque la fin de la censure et de la propagande ?

Mesdames et Messieurs,

Il se peut que beaucoup d'entre nous connaissent mal les multiples possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce que nous connaissons tous en revanche, ce sont les menaces et les défis liés à ces technologies.

Aujourd'hui comme hier, il s'agit de ménager un équilibre entre le droit à la vie privée et le droit à l'information et à sa libre diffusion, entre la liberté de pensée et la protection contre la discrimination et le discours de haine, entre l'obligation incombant à l'Etat de protéger la population contre des menaces comme la criminalité organisée ou le terrorisme et le droit à des espaces de liberté sans intervention ni contrôle de l'Etat. Toutes ces difficiles questions d'équilibre se posaient déjà bien avant l'apparition des nouvelles technologies de l'information.

La même continuité caractérise les motifs invoqués, hier comme aujourd'hui, pour restreindre les libertés et surveiller les canaux d'information.

Ces derniers temps, nous entendons beaucoup dire que, compte tenu des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité, un Etat doit choisir entre deux options : soit il protège ses citoyens, soit il préserve leurs droits fondamentaux.

Les Etats ont certes des intérêts légitimes en matière de sécurité, qu'il importe de protéger, notamment en des temps de menaces croissantes, dans le monde physique comme sur internet. Cela ne signifie cependant nullement que des impératifs de sécurité réels ou supposés puissent justifier de restreindre la protection de droits fondamentaux de manière excessive et durable.

Ces restrictions, aujourd'hui très diverses, sont encore souvent mises en œuvre dans le monde analogique et prennent des formes tout à fait classiques : détention, intimidation, voire assassinat, de blogueurs critiques, de journalistes et de militants, saisie de documents ou fermeture de médias dérangeants.

Cela dit, les méthodes de contrôle et de répression suivent aussi l'évolution technologique et utilisent les techniques modernes : il est possible de traquer les contenus indésirables sur internet, de bloquer des pages web, de filtrer leur contenu ou même de fermer des sites.

Nombre des menaces qui pèsent sur la liberté de l'information et sur la démocratie dans le monde numérique sont nouvelles du point de vue de leur qualité. Outre les canaux d'information et les collecteurs et diffuseurs, elles concernent la notion même d'information fiable et de fait avéré.

L'on ne se contente plus d'empêcher la diffusion d'informations ou de les effacer. La désinformation ciblée est désormais possible : en l'espace de quelques secondes, de fausses informations se propagent de manière virale sur les réseaux sociaux. Des informations sérieuses, vérifiées le plus soigneusement possible, côtoient des déformations intentionnelles de la réalité, des exagérations et des allégations mensongères. Cela conduit à relativiser les faits et crée des incertitudes.

En conséquence, nombre de nos concitoyens doutent même qu'il soit encore possible de s'informer correctement et de connaître la vérité.

Ainsi, selon un sondage récent [TNS Emnid, mai 2016], moins de la moitié des Allemands [49 pour cent] pensent que le compte rendu des faits proposé par les médias est conforme à la réalité. Ils sont 60 pour cent à être persuadés que beaucoup d'opinions légitimes sur des questions d'actualité sont systématiquement passées sous silence dans les médias.

Mesdames et Messieurs,

Cette méfiance et les tentatives sous-jacentes de transformer notre société de l'information moderne en une « société de la désinformation » constituent de réelles menaces pour nos démocraties.

Mais, pour résoudre ces problèmes aussi, il est peut-être utile de rappeler un principe ancien : internet, lui non plus, n'est pas un espace où l'absence de règles conduit à la plus grande liberté possible. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être respectés en ligne comme hors ligne. Nous avons donc besoin de règles et d'instruments pour protéger ces droits et libertés dans le cyberspace comme dans le monde analogique.

Dans le contexte moderne des réseaux numériques, une action mondiale est cependant nécessaire pour faire appliquer ce principe ancien, car le cyberspace ignore les frontières entre les États.

C'est pourquoi, en 2013, l'Allemagne a lancé aux Nations Unies, avec le Brésil, une initiative concernant le droit à la vie privée, afin d'analyser les relations entre surveillance de masse et droits de l'homme. En outre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a créé l'an dernier un poste de rapporteur spécial sur le droit à la vie privée. Et actuellement, nous préparons une nouvelle résolution sur le droit à la vie privée pour l'Assemblée générale des Nations Unies de cet automne.

Si nous avons besoin de mener une action globale, nous avons cependant aussi besoin de mener une action ayant une large thématique. Les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information peuvent être utilisées pour associer les citoyens aux processus décisionnels, créer de la richesse ou attirer l'attention sur des dysfonctionnements politiques. Elles peuvent toutefois aussi être utilisées à des fins militaires, faire augmenter les inégalités économiques ou faciliter le renforcement de la surveillance.

En vue de saisir ces chances tout en écartant les dangers qui y sont associés, la présidence allemande de l'OSCE entend mener une triple action, qui traite le thème dans sa dimension liée à la politique de sécurité, dans sa dimension économique et dans sa dimension humaine.

A cet égard, nous nous félicitons de l'adoption cette année, par les États participants de l'OSCE, [d'une deuxième série] de mesures de confiance visant à réduire les risques de conflits liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE, la liberté de pensée et la liberté des médias figurent parmi nos priorités. Nous estimons que des médias libres et l'accès à des sources d'informations variées et indépendantes sont les meilleurs antidotes contre la désinformation et la propagande. Nous devons donc mieux protéger ceux qui collectent, analysent et diffusent ces informations. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à la sécurité des journalistes dans les zones de crise.

Nous soutenons les activités de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, qui a énergiquement défendu le droit à la liberté d'expression en ligne comme hors ligne lors de nombreuses interventions. De plus, Madame Mijatović a publié récemment un manuel de l'OSCE pour la liberté des médias sur internet, qui contient des recommandations concrètes adressées aux responsables politiques. Il en sera certainement aussi question lors de cette conférence.

Enfin, une place importante sera accordée à la liberté sur internet lors de la grande conférence que nous organiserons dans le cadre de la présidence de l'OSCE sur le thème de la tolérance et de la diversité le 20 octobre 2016 à Berlin. Nous mettrons l'accent sur la lutte contre le discours de haine et contre la discrimination sur internet.

Outre une action globale et une action ayant une large thématique, ce qui importe, c'est la création d'alliances et de coalitions entre les Etats et les organisations internationales, mais aussi avec la société civile, car les acteurs non étatiques sont toujours plus nombreux à jouer un rôle majeur dans l'espace numérique.

A cet égard, le Conseil de l'Europe est l'un de nos principaux partenaires. Au début de l'année, nous avons d'ailleurs convenu d'approfondir encore notre coopération et de créer des synergies pour lutter contre la traite des êtres humains, protéger les minorités et promouvoir la tolérance et la non-discrimination, mais aussi pour garantir la liberté de pensée et la liberté de l'information.

C'est pourquoi je me réjouis que le Secrétaire Général Jagland ait lancé la campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine, qui est une formidable initiative.

Je salue aussi la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'Internet [2016 – 2019], adoptée en mars de cette année, et sa Recommandation sur la liberté d'internet d'avril 2016.

La conférence d'aujourd'hui est un exemple de plus de cette coopération fructueuse, pour laquelle je tiens à remercier chaleureusement le Conseil de l'Europe et qui se poursuivra, je l'espère, bien au-delà de la présidence allemande de l'OSCE !

Bien entendu, nous ne parviendrons pas à résoudre tous les problèmes aujourd'hui. Mais nous pouvons au moins poser les bonnes questions, en discuter et esquisser ensemble des pistes de réflexion pouvant conduire à des solutions, en mettant à profit ce que nous pourrions appeler notre « intelligence collective ».

Je vous souhaite - et je nous souhaite à tous – plein succès lors de cette conférence et je me réjouis d'assister aux échanges qui vont maintenant avoir lieu - de manière bien réelle – entre nos différents experts.

Je vous remercie de votre attention.